Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260608-B_2026_024-DE

Bureau Communautaire du 4 juin 2026 Délibération n°B_2026_024

L'an deux mille vingt six, le quatre juin à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à OBC Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 29 mai 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
MARCY Christelle

Secrétaire de séance : M. Vincent COWET

Objet : - Finances - Finances - Créances irrécouvrables budget Déchets

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOM de 2019 à 2022.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8279591015/2026	767.00€
Selon bordereau de situation n°8308370515/2026	627.00
Selon bordereau de situation n°8308770115/2026	74.00
Montant total à mandater au 6542	1 468.00€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT des créances irrécouvrables tel que décrit ci-dessus,
- L'AUTORISATION de la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

